



COMMUNE DE NORDHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers	
Élus :	15
En Exercice :	12
Présents :	10
Absents excusés :	2

Séance du 14 Mai 2018 Convocation du 9 Mai 2018

Sous la présidence de M. Maurice HEYDMANN – Maire

**Membres
présents :**

Adjoints :

UNTERSTOCK Stéphane, BURG Eric, CONRATH Gérard, BAEHREL Christophe .

Conseillers Municipaux :

KRATZ Denis, DORER Eric, WEBER Jean-Claude, FELS-BERNHARDT Estelle,
BASTIAN Cédric.

**Membre absent
excusé :**

MATTERN Céline donne procuration à BAEHREL Christophe
REGENASS Hubert donne procuration à UNTERSTOCK Stéphane
M.REGENASS rejoint la séance à 21h00

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2018.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles.
4. Approbation de la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement des trottoirs et d'un carrefour au niveau des routes de Kuttolsheim et des Nobles.
5. Fixation du loyer du dernier local commercial et modalité du contrat de location.
6. Approbation devis et factures.
7. Groupe de travail.
8. Divers.

24/18 Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2018

M. le Maire demande aux élus présents s'il y a des observations à formuler avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2018.

Cela n'étant pas le cas nous pouvons passer aux signatures.

25/18 Désignation du secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal acceptent que M. Christophe BAEHREL, adjoint, assume le secrétariat pour cette séance.

26/18 Création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'à compter du 21 septembre 2018, Madame Nathalie MEHL agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles sera promu au poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 92-850 du 28/08/1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 12/04/2018,

Après en avoir délibéré, *le conseil municipal décide, à l'unanimité :*

- la création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 22,5/35^{ème} à compter du **21 septembre 2018**.

27/18 Approbation de la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement des trottoirs et d'un carrefour au niveau des routes de Kuttolsheim et des Nobles.

Comme convenu lors des séances de commissions réunies, la commune profitera du chantier de la rénovation de l'éclairage public, route de Kuttolsheim et des Nobles, pour procéder à la mise aux normes d'un des trottoirs des routes nommées ci-dessus. La complexité du projet nécessite l'assistance d'une maîtrise d'œuvre Ad Hoc.

VU les dispositions de l'art. 74 II 1 et 28 II du Code des Marchés Publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide

- **de confier** le marché de maîtrise d'œuvre "sans formalités préalables" relatif à l'aménagement des trottoirs et d'un carrefour au niveau des routes de Kuttolsheim et des Nobles.
- **d'accepter** les clauses du contrat annexé qui définit le contenu du marché ainsi que les modalités de son exécution,
- **d'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces du marché,

Le montant forfaitaire définitif de la rémunération du maître d'œuvre est de 7 200,00 € TTC soit 6 000,00 € HT.

Une demande de participation a été sollicitée pour ce chantier auprès du Conseil Départemental.

28/18 Fixation du loyer du dernier local commercial et modalité du contrat de location.

M. le Maire informe les membres du conseil de la demande du changement de local émanant de la société AMAZING WEB au sein du bâtiment situé 2 place de la Mairie, et ce, à compter du 1^{er} juin 2018.

Le conseil municipal décide

- **d'établir** le nouveau bail à compter du 1^{er} juin 2018 pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les mêmes modalités que pour les autres locaux seront maintenues.

- **de fixer** le loyer au prix ferme de 6,50euros TTC le mètre carré à savoir :
 - **LOCAL N°4 : 71,10 m2 soit 462,15 euros/mois**
le loyer fera l'objet d'une révision à l'issue de la première année d'exploitation et ensuite annuellement pour le 1^{er} mars.
- **de demander** le versement d'une caution d'un mois de loyer à soit un montant de :
 - **LOCAL N°4 : 462,15 euros (La différence de 79,08 euros par rapport à l'ancienne caution sera régularisée par le locataire).**
- **d'autoriser** M. le Maire à signer le contrat de bail.

29/18 Approbation devis et facture

- M. le Maire présente un devis de l'entreprise MICHELET pour le traitement de la toiture et le nettoyage d'une partie de la cour de tennis pour un montant de 1 230 euros TTC.

L'ensemble du conseil décide d'ajourner sa décision. Il est par ailleurs suggéré de proposer ce chantier aux employés communaux.

- M. Gérard CONRATH présente un devis de l'entreprise OFB pour la fourniture et la pose d'une cloison extensible au niveau de la grande salle du centre socio-culturel pour un montant de 8 082,00 euros TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal estime qu'il n'y a plus lieu de procéder à la pose de cette cloison.

- M. Eric BURG présente un devis de l'entreprise BETON DU RIED pour la fourniture d'une fibre synthétique pour la réhabilitation du chemin viticole pour un montant de 9 207,84 euros TTC. Le devis avait été approuvé en commission.

L'ensemble du conseil valide ce devis.

- Le Conseil Municipal approuve la facture N°2020147032 de l'entreprise RUFFENACH pour l'acquisition d'un desherbeur thermique pour un montant de 2 590.50euros TTC. Une démonstration avait été faite au mois de mars.

30/18 Groupe de travail

- Une commission s'est réunie en date du 30 avril 2018 afin d'étudier différents points en vue de la séance du conseil municipal du 14 mai 2018.

31/18 Divers

- La bibliothèque fêtera ses 30 années en octobre prochain. La responsable, Madame Christiane PECUNIA a programmé un certain nombre de manifestations, de rencontres littéraires et de spectacles pour adultes et enfants. L'ensemble du projet reviendrait à plus de 8 000 euros. Le Conseil Municipal charge M. le Maire de revoir la responsable afin de réduire la dépense.
- Dans le prolongement du débat ayant trait à la grande salle du Centre socio-culturel, Monsieur Gérard CONRATH a évoqué une fois de plus le problème récurrent du stockage du matériel (tables-chaises-vaisselle etc...).
- La pose d'une cloison ayant été rejetée par les élus. Le Conseil Municipal décide à **11 voix POUR – 1 Voix CONTRE** (Mme Estelle FELS-BERNHARDT) d'entreposer le matériel dans une partie de la salle de gymnastique. Une commission sera chargée d'évaluer les besoins et de définir la surface nécessaire au stockage. Le Club d'Aïkido sera informé des nouvelles dispositions.
- Le 4 mai 2018, Madame Clara THOMAS, Sous-Préfet de Molsheim a visité la commune de Nordheim. Elle a autant apprécié la qualité de l'accueil que la beauté du site.
- Aménagement d'une carrière : Le dossier a été relancé suite à une lettre recommandée de Monsieur Jean-Pierre FEND, qui estime être en capacité de proposer une solution

au problème. L'ensemble des élus expriment leurs doutes à ce sujet et demandent un règlement rapide de la situation dans le respect des règles de l'urbanisme prescrites par le PLU.

- Il a également été question de l'évolution du poste de Madame Térésa GIRARDEY. Les élus souhaitent qu'une fiche de poste soit rédigée pour préciser les fonctions au niveau de la Bibliothèque Municipale. Ce document sera soumis à l'appréciation de Madame Térésa GIRARDEY.

La séance est levée à 21h45.

Pour extrait conforme
A Nordheim, le 17 mai 2018

Le Maire
Original Signé